



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2020
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-deuxième session

1^{er}-3 et 5 mars 2021

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information

Statistiques des changements climatiques

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Eu égard à la décision 2020/211 du Conseil économique et social et à la pratique établie, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, agissant en sa qualité de secrétariat de la Commission de statistique, a établi le présent rapport en collaboration avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Commission économique pour l'Europe (CEE). Dans son rapport, le Secrétaire général fait le point sur les travaux de la Division en matière de statistiques des changements climatiques en réponse aux mandats des quarante-septième et quarante-neuvième sessions de la Commission de statistique, en particulier en ce qui concerne l'élaboration d'un ensemble de statistiques et d'indicateurs pour le monde entier et le renforcement de la coopération internationale dans le domaine des politiques et des statistiques des changements climatiques. En complément, il décrit les travaux actuellement menés par le secrétariat de la Convention-cadre, dont les activités portant sur la présentation de rapports au titre du cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris, ainsi que les progrès accomplis par la CEE en ce qui concerne les statistiques et indicateurs des changements climatiques. La Commission de statistique est invitée à prendre note du présent rapport.

* E/CN.3/2021/1.



I. Introduction

1. À sa quarante-neuvième session, tenue du 6 au 9 mars 2018, la Commission de statistique a adopté la décision 49/113 (voir [E/2018/24-E/CN.3/2018/37](#)), dans laquelle elle :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général, établi par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe et également pour la première fois avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, afin de promouvoir les liens entre statistiques et élaboration de politiques ([E/CN.3/2018/14](#)) ;

b) A souscrit aux travaux menés par la Division de statistique pour mettre au point un ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques en faisant fond efficacement et selon que de besoin sur l'ensemble des autres activités menées dans ce domaine ;

c) A approuvé la liste, établie par la Division de statistique, des activités relatives à la mise au point de l'ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques, qui seront intégrées au programme de travail devant lui être soumis à une prochaine session ;

d) A approuvé l'élargissement du mandat du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement afin que celui-ci examine d'autres aspects des statistiques et indicateurs relatifs aux changements climatiques et participe à l'élaboration du programme de travail susmentionné ;

e) A demandé instamment aux pays de participer à l'étude pilote sur les statistiques et indicateurs relatifs aux changements climatiques actuellement menée par la Division de statistique ainsi qu'à la consultation mondiale qui doit avoir lieu sur le sujet ;

f) A rappelé qu'il importait de renforcer la collaboration entre les organismes nationaux de statistique et les autorités nationales chargées de communiquer des informations liées aux changements climatiques au secrétariat de la Convention-cadre et d'investir dans l'établissement de statistiques des changements climatiques, en particulier des statistiques de base portant sur l'environnement, l'énergie, l'agriculture et l'industrie, étant donné qu'il faudra collecter des données plus variées et plus nombreuses pour appliquer l'Accord de Paris ;

g) A prié la Division de statistique et le secrétariat de la Convention-cadre de resserrer les liens entre statistiques et élaboration de politiques, notamment en entreprenant conjointement d'élaborer des statistiques et des indicateurs relatifs aux changements climatiques, en promouvant la formation et le renforcement des capacités en commun avec d'autres partenaires et en recherchant des moyens d'encourager les organismes nationaux de statistique à jouer un plus grand rôle dans l'élaboration des données à présenter au secrétariat de la Convention-cadre, aux fins de l'application de l'Accord de Paris ;

h) A souscrit aux travaux menés actuellement par l'équipe spéciale de la CEE chargée d'élaborer un ensemble d'indicateurs principaux relatifs aux changements climatiques, et a invité les États à mettre à l'essai l'ensemble préliminaire d'indicateurs principaux mis au point par l'équipe spéciale et à établir des feuilles de route en vue de l'élaboration de statistiques des changements climatiques ;

i) S'est félicitée de l'harmonisation et de la coordination du travail actuellement mené par la Division de statistique et la CEE en ce qui concerne les

méthodes de travail et l'élaboration d'indicateurs, et les a encouragées à continuer sur cette voie ;

j) A noté que le Système de comptabilité environnementale et économique avait été utilisé pour mettre au point l'ensemble de statistiques des changements climatiques de la CEE, de façon à créer des liens avec l'économie et à des fins d'analyse, et a souhaité que le Système continue d'être examiné, notamment dans le cadre de l'établissement des comptes des émissions atmosphériques ;

k) S'est réjouie qu'une plus grande attention soit portée aux statistiques en matière de catastrophes compte tenu de l'importance du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, et a décidé de faire de cette question un point distinct de l'ordre du jour de sa cinquantième session, en mettant à profit les travaux actuellement menés dans ce domaine par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la CEE et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

II. Contexte

2. Dans son rapport pour la quarante-neuvième session de la Commission de statistique en 2018 (E/CN.3/2018/14), le Secrétaire général fait le point sur les travaux menés par la Division de statistique dans le domaine des statistiques des changements climatiques comme suite aux demandes formulées par la Commission de statistique dans sa décision 47/112, adoptée par ladite Commission à sa quarante-septième session, notamment en ce qui concerne la mise au point d'un ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques. Il y fait aussi état des progrès accomplis par la CEE en ce qui concerne les statistiques et indicateurs des changements climatiques et y présente les travaux et projets que le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a menés sur les liens entre statistiques et élaboration de politiques.

3. Dans le présent rapport, on trouvera un aperçu des travaux menés par la Division de statistique, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la CEE en matière de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques depuis 2018. Plusieurs autres organisations internationales, régionales et nationales ont entamé d'importants travaux dans le domaine des statistiques des changements climatiques, comme le montrent les paragraphes 16 et 17 ci-après. Compte tenu du besoin croissant d'échanger et de coordonner les informations en la matière, la Division prévoit de dresser un inventaire des travaux consacrés aux statistiques des changements climatiques par les organisations partenaires.

III. Travaux actuels de la Division de statistique sur les statistiques des changements climatiques

A. Élaboration de l'ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques

4. En 2016 et 2018, la Commission de statistique a chargé la Division de statistique d'élaborer un ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques, en collaboration avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, afin de promouvoir les liens entre statistiques et élaboration de politiques. Les efforts ont été intensifiés et les travaux

sont en bonne voie¹. Cet ensemble mondial sera utile à la fois aux pays et au processus international d'établissement des rapports et permettra de suivre les causes principales des changements climatiques et leurs conséquences et d'évaluer les mesures d'atténuation et d'adaptation ainsi que la vulnérabilité. L'ensemble mondial sera également pris en compte au titre du cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui et du bilan mondial, afin de relier les obligations en matière d'établissement de rapports découlant de l'Accord de Paris et les statistiques ou indicateurs nécessaires pour soutenir l'action en matière de politique climatique. L'objectif général est de mettre au point un ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques qui soient adaptés à tous les pays, tout en veillant à ce que les besoins des pays dont les systèmes statistiques sont moins développés soient pris en compte. L'ensemble mondial contiendra une liste thématique complète d'indicateurs et de statistiques structurés selon les cinq domaines définis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (à savoir les facteurs, les conséquences, la vulnérabilité, l'atténuation et l'adaptation) et sera accompagné de métadonnées courtes (comprenant des définitions, des agrégations, des catégories de mesure, des références de données et des directives d'application). Compte étant tenu de la complexité de la surveillance des changements climatiques et de la large couverture multidisciplinaire des cinq domaines mentionnés ci-dessus, l'ensemble mondial fournira un cadre statistique doté d'indicateurs appropriés que les pays pourront utiliser pour créer leurs propres ensembles. Ce cadre permettra de relier les obligations en matière d'établissement de rapports découlant de l'Accord de Paris et les modalités d'établissement de rapports convenues, ou « ensemble de règles de Katowice », aux indicateurs nécessaires pour soutenir l'action en matière de politique climatique. Comme l'ensemble de statistiques de base de l'environnement du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement, l'ensemble mondial sera un ensemble complet, mais non exhaustif, d'indicateurs et de statistiques conçus pour aider les pays en fonction de leurs propres préoccupations, priorités et ressources².

5. La Division de statistique a lancé le processus d'élaboration de l'ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques sur la base d'un examen systématique des pratiques nationales et du lien étroit entre les négociations et les rapports sur les changements climatiques mondiaux et les statistiques nationales. En 2018 et 2019, la Division a procédé à un examen systématique des statistiques et indicateurs relatifs aux changements climatiques qui émanaient de 130 pays dont la couverture régionale était représentative, a analysé plus de 7 500 statistiques et indicateurs individuels et dégagé un ensemble préliminaire d'indicateurs les plus couramment employés, privilégiant ainsi une approche de bas en haut pour la sélection des indicateurs. De nombreux indicateurs sont présents dans différents pays et proviennent d'au moins une source nationale. Il convient de noter que, compte tenu du fait que la Commission de statistique a demandé en 2018 à la Division et au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de renforcer le lien entre les statistiques et les politiques, les articles pertinents de l'accord de Paris sont mentionnés pour chaque indicateur dans le projet d'ensemble, afin de mettre en évidence ce lien. En outre, les cadres et accords internationaux, tels que les objectifs de développement durable, le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai, ainsi que l'ensemble des statistiques et indicateurs liés aux changements climatiques de la CEE, ont été pris en compte pour promouvoir autant que possible la cohérence et l'harmonisation dans la formulation des indicateurs. Le

¹ Voir <https://unstats.un.org/unsd/envstats/climatechange.cshtml> (non disponible en français) pour plus d'informations.

² Voir <https://unstats.un.org/unsd/envstats/fdes.cshtml> (non disponible en français).

Groupe d'experts des statistiques de l'environnement a contribué aux travaux sur le projet de texte en examinant les versions successives et en participant aux discussions lors des réunions du Groupe d'experts. À la sixième réunion du Groupe d'experts, en mai 2019, il a été convenu que la Division partagerait le projet de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques avec les membres intéressés du Groupe d'experts avant de mener une enquête pilote. L'examen réalisé par les experts et achevé en janvier 2020 s'est appuyé sur les réactions de six pays et de quatre organisations internationales et régionales. À la suite de cet examen, 134 indicateurs et statistiques ont été compilés dans un projet d'ensemble global pour l'enquête pilote.

B. Enquête pilote sur l'ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques

6. L'enquête pilote a été lancée le 23 février 2020, avec pour objectif principal de tester et d'évaluer la pertinence, la solidité et la mesurabilité des indicateurs proposés en invitant : a) les organismes nationaux de statistique et les ministères de l'environnement de 42 pays à évaluer leur état de préparation à la compilation des indicateurs suggérés en collaboration avec les partenaires concernés, en fonction de leurs priorités nationales et du stade de développement du pays, et b) 30 organisations internationales et régionales à évaluer les indicateurs d'un point de vue thématique et méthodologique afin de s'assurer que les indicateurs sélectionnés sont pertinents, correctement nommés et étayés par des définitions, des références et des données. Au départ, étant donné l'importance de la surveillance des changements climatiques et l'intérêt qu'elle a suscité chez les partenaires, des réponses et des commentaires sont rapidement arrivés de plusieurs organisations et pays. Toutefois, la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a retardé le processus, en particulier dans les pays en développement. Malgré ce retard, le fait que les travaux se soient prolongés s'est avéré bénéfique, car il pourrait être utile d'envisager de nouveaux indicateurs pour promouvoir un suivi plus précis des changements climatiques. Un processus de suivi spécial destiné aux pays et organisations n'ayant pas pu répondre à temps a été lancé pour mieux comprendre quels étaient les principaux obstacles, compte tenu des incidences de la pandémie de COVID-19.

7. Treize organisations internationales et régionales clés ont répondu par une validation thématique de la plupart des indicateurs et statistiques proposés. Au total, 17 pays ont répondu, dont sept pays développés, trois d'entre eux (qui pouvaient consulter les parties prenantes avant le confinement) ayant évalué tous les indicateurs proposés. Sur les 10 pays en développement ayant répondu, 1 a évalué tous les indicateurs, 7 ont répondu partiellement à l'enquête et 2 n'ont fourni que des références aux données produites par leurs organismes nationaux de statistique. En outre, 12 autres pays en développement (dont 4 faisant partie des pays les moins avancés et 4 petits États insulaires en développement) ont lancé l'enquête mais n'ont pas été en mesure de la terminer à ce jour. Les principaux obstacles ont été la difficulté de recueillir les réponses des experts et partenaires nationaux que les organismes nationaux de statistique ne pouvaient pas rencontrer pendant le confinement et l'impossibilité d'échanger des données et informations à distance et par voie électronique en raison d'un manque de ressources et de capacités. Il s'est aussi avéré difficile de traiter les indicateurs extérieurs aux systèmes statistiques nationaux, ce qui représente environ un tiers des indicateurs proposés. Ces indicateurs nécessitent des travaux supplémentaires, notamment des recherches documentaires et des consultations avec des experts pour élaborer des définitions et des méthodes de calcul appropriées au cours de la prochaine période.

8. La Division de statistique a examiné les informations reçues des pays et les a contactés pour obtenir des éclaircissements et demander des informations

complémentaires, le cas échéant. Des consultations bilatérales tenues avec des organisations sélectionnées ont également eu lieu sur des domaines thématiques spécifiques ; elles se poursuivront une fois que des réponses supplémentaires auront été reçues et qu'une analyse suffisante des différents thèmes (tels que la biodiversité et les catastrophes) aura été réalisée et sera jugée utile pour une discussion plus approfondie. En attendant d'autres réponses, notamment de la part des pays en développement, la Division a constitué un petit groupe de pays en développement confrontés aux plus grands défis, tant du fait de la pandémie que de l'achèvement de l'enquête en général, afin d'examiner en détail la structure du projet d'ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques et de fournir des contributions à l'ensemble mondial révisé qui sera envoyé pour la consultation mondiale prévue pour le début de 2021.

9. Le groupe a tenu plusieurs réunions en ligne entre mai et septembre et discuté d'une structure reliant les indicateurs proposés et les statistiques sous-jacentes de base ; des métadonnées brèves, qui devraient répondre aux besoins des pays développés et en développement, seront également présentes. Le groupe a aussi donné des conseils à la Division de statistique, pour l'aider à mieux comprendre les besoins des pays les moins avancés et des pays en développement, en particulier, et la manière dont les organismes nationaux de statistiques interagissent avec les autres institutions nationales. Il a également fait des suggestions à la Division sur la manière d'organiser et d'examiner les commentaires reçus à ce jour et sur la manière de réviser la structure du projet d'ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques.

C. Principaux résultats de l'enquête pilote

10. L'enquête pilote a abouti à plusieurs conclusions décrites ci-dessous, ainsi qu'à des mesures (indiquées entre crochets) prises par la Division de statistique pour y répondre :

- a) La plupart des indicateurs proposés ont été jugés applicables, bien que certains nécessitent un travail méthodologique supplémentaire ;
- b) Pour plusieurs indicateurs, la pertinence par rapport aux changements climatiques n'était pas claire [des métadonnées sont en cours de préparation pour clarifier cette relation] ;
- c) Plusieurs nouveaux indicateurs ont été proposés ;
- d) Les liens avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et avec l'ensemble des indicateurs de base de la CEE ont été appréciés ;
- e) Il a été constaté que plusieurs des indicateurs initialement proposés se chevauchent [ils sont en cours de révision et les redondances éventuelles seront éliminées] ;
- f) Il est nécessaire de réduire le nombre d'indicateurs [toute la structure est en cours de réorganisation, et un système à plusieurs niveaux aidera à établir les priorités] ;
- g) Il est nécessaire de clarifier la différence entre les indicateurs et les statistiques [ils ont depuis été séparés pour promouvoir la transparence et garantir que les indicateurs sont clairs et mesurables et qu'ils décrivent les statistiques sous-jacentes et les données nécessaires à leur production, ce qui permet de mettre au jour les lacunes en matière de données] ;

h) Certains des indicateurs proposés devaient être simplifiés, car ils étaient jugés trop complexes ou nécessitaient une modélisation sous leur forme actuelle ;

i) Les références au Système de comptabilité environnementale et économique ont été encouragées le cas échéant [plusieurs indicateurs de la CEE comportent de telles références, et les références seront fournies dans les métadonnées si nécessaire] ;

j) La disponibilité des données a été mentionnée comme une préoccupation pour certains indicateurs, en particulier dans le domaine de l'adaptation [les références à la disponibilité des données, élaborées à l'échelle internationale et nationale, sont en cours d'examen et seront fournies] ;

k) Il a été considéré que plusieurs indicateurs ne relevaient pas du mandat des organismes nationaux de statistique ou des systèmes statistiques nationaux [des efforts supplémentaires sont déployés pour compiler les métadonnées afin de fournir autant d'informations que possible, et la consultation mondiale laissera suffisamment de temps pour que des discussions puissent se tenir entre les parties prenantes] ;

l) Les capacités des pays en développement sont insuffisantes pour compiler certains des indicateurs qui sont pertinents dans ces pays.

D. Examen du projet d'ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques lors de la septième réunion du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement

11. À la lumière des résultats de l'enquête pilote et des consultations tenues avec le petit groupe de pays décrit ci-dessus, le projet d'ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques a été restructuré : les indicateurs et les statistiques sous-jacentes de base ont été présentés côte à côte, étant donné que les indicateurs sophistiqués nécessitent souvent différentes statistiques pour leur compilation. Par conséquent, les pays peuvent construire progressivement leurs programmes de statistiques des changements climatiques en passant des statistiques de base à des indicateurs sophistiqués. La nouvelle structure a été présentée à la septième réunion du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement, lors d'une session sur les statistiques et indicateurs relatifs aux changements climatiques tenue les 11 et 12 novembre 2020³. Étant donné l'importance des travaux menés par la Division de statistique sur les statistiques des changements climatiques, plusieurs experts venant, entre autres, du Fonds vert pour le climat, de l'Organisation météorologique mondiale et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ont participé pour la première fois à la réunion du Groupe d'experts.

12. Le premier jour de la réunion a été marqué par des présentations et des débats sur les travaux connexes à l'échelle mondiale, régionale et nationale et a abouti aux principales conclusions suivantes :

a) L'ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques est un ensemble complet, mais non exhaustif, d'indicateurs et de statistiques conçus pour aider les pays en fonction de leurs préoccupations, priorités et ressources individuelles ;

³ Voir https://unstats.un.org/unsd/envstats/fdes/fdes_eges7.cshtml (non disponible en français).

b) L'enquête pilote montre clairement que la plupart des indicateurs proposés dans l'ensemble mondial sont applicables, bien que certains indicateurs nécessitent un travail méthodologique supplémentaire ;

c) La structure matricielle de l'ensemble mondial, qui relie les indicateurs et les statistiques sous-jacentes, contribue à promouvoir la transparence et l'exhaustivité et est suffisamment souple pour que les pays puissent sélectionner les indicateurs et les statistiques pertinents pour leur compilation, en fonction de leur niveau de développement ;

d) Des métadonnées complètes pour l'ensemble mondial peuvent être utilisées comme outil d'orientation que les pays pourront utiliser pour compiler des statistiques des changements climatiques ;

e) Les organisations internationales et régionales devraient continuer à collaborer pour rationaliser, entre autres, les concepts, les définitions et les méthodologies ;

f) Il convient de promouvoir la complémentarité, dans la mesure du possible, entre les ensembles d'indicateurs climatiques mondiaux, régionaux et nationaux ;

g) La Division de statistique et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques devraient continuer à : entreprendre des initiatives communes pour élaborer des statistiques et des indicateurs relatifs aux changements climatiques ; renforcer le lien entre la politique et les statistiques et entre les organismes nationaux de statistique et les organismes nationaux établissant des rapports sur les changements climatiques ; collaborer au renforcement des capacités avec le soutien d'autres partenaires ;

h) Le rôle des organismes nationaux de statistique en tant que fournisseurs de données sur les activités (statistiques économiques) a été souligné, ainsi que la nécessité de les inclure dans les processus de compilation et de notification des gaz à effet de serre au titre de la Convention-cadre ;

i) Les organismes nationaux de statistique peuvent contribuer aux statistiques des changements climatiques ou les coordonner, comme c'est le cas pour les statistiques de l'environnement, sur la base de leur mandat de production de statistiques officielles et de leur rôle de coordination du système statistique national.

13. La deuxième journée de la réunion a été consacrée à un examen détaillé des statistiques et indicateurs individuels du projet d'ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques, au moyen de travaux de groupe portant sur les cinq domaines définis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Quelque cinquante experts ont participé à ces travaux et ont ainsi pu se familiariser avec la structure de l'ensemble mondial et les objectifs sous-tendant son élaboration. Les statistiques et indicateurs individuels, la structure générale et les exemples de métadonnées ont été passés en revue dans chaque domaine. Les participants ont conclu que les domaines de l'adaptation et de la vulnérabilité étaient à la fois particulièrement importants pour les petits États insulaires en développement, les pays en développement et les pays les moins avancés, mais constituaient aussi les domaines dans lesquels il était le plus difficile de faire progresser la production de statistiques et d'indicateurs comparables à l'échelle internationale. Ils ont aussi conclu que les domaines des facteurs et de l'atténuation étaient plus importants pour les pays développés et contenaient des indicateurs statistiquement mieux définis. Les experts ont reconnu qu'il était important d'appliquer les objectifs de développement durable pertinents dans l'ensemble mondial, même si certains indicateurs nécessitent des travaux supplémentaires pour les relier aux changements climatiques. Des statistiques et des

indicateurs manquants, faibles ou insuffisamment définis ont été mis au jour dans tous les domaines. Il a également été noté qu'il était nécessaire d'identifier un ensemble d'indicateurs de base applicables à tous les pays.

14. La septième réunion du Groupe d'experts a facilité un dialogue fructueux qui a permis à la Division de statistique de continuer à diriger et à coordonner la mise en œuvre du programme de travail sur les statistiques des changements climatiques en étroite collaboration avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

E. Les activités de renforcement des capacités

15. Au titre de la dixième tranche du Compte de l'ONU pour le développement, la Division de statistique a assuré le développement des capacités afin de renforcer les statistiques relatives à l'environnement et aux changements climatiques en Gambie et en Namibie en organisant deux ateliers nationaux dans chaque pays en 2018 et deux en 2019^{4,5}. Dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique, elle a mené une mission en Guinée équatoriale aux fins du renforcement des statistiques de l'environnement et des changements climatiques et organisé un atelier régional consacré aux statistiques et aux informations sur l'environnement pour le développement durable dans la région arabe en 2018⁶. En 2019, la Division a organisé un autre atelier régional sur les statistiques de l'environnement et des changements climatiques pour la région de la Communauté des Caraïbes⁷, ainsi qu'un atelier national sur les statistiques de l'environnement et les statistiques des changements climatiques à la Grenade⁸. Comme indiqué ci-dessus, pendant l'enquête pilote et le délai causé par la pandémie, la Division a conseillé un certain nombre de pays en développement sur leur examen des capacités statistiques nationales nécessaires à l'élaboration des indicateurs et statistiques relatifs aux changements climatiques suggérés dans le projet d'ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques.

16. Début 2020, la Division de statistique a effectué son premier inventaire des événements et activités de développement des capacités dans le domaine des statistiques de l'environnement menées en 2018 et 2019, sous la direction de 17 organisations internationales et régionales, ce qui a révélé que nombre de ces activités portaient également sur les statistiques et indicateurs relatifs aux changements climatiques, comme celles menées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les commissions régionales et l'Agence européenne pour l'environnement⁹.

17. Les activités de développement des capacités et les besoins en matière de statistiques des changements climatiques ont été présentés et discutés le dernier jour de la septième réunion du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement (19 novembre 2020). Le Fonds vert pour le climat a présenté l'étendue de ses travaux,

⁴ Voir <https://unstats.un.org/unsd/envstats/meetings/2019-Gambia/Gambia.cshtml> (non disponible en français).

⁵ Voir <https://unstats.un.org/unsd/envstats/meetings/2019-Namibia/Namibia.cshtml> (non disponible en français).

⁶ Voir <https://unstats.un.org/unsd/envstats/meetings/2018-Arab%20Region/ArabRegion.cshtml> (non disponible en français).

⁷ Voir <https://unstats.un.org/unsd/envstats/meetings/2019-Caricom%20Region/CaricomRegion.cshtml> (non disponible en français).

⁸ Voir <https://unstats.un.org/unsd/envstats/meetings/2019-Grenada/Grenada.cshtml> (non disponible en français).

⁹ Voir https://unstats.un.org/unsd/envstats/Inventory_capacity%20development (non disponible en français).

dont le Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires et le portefeuille de développement des capacités, en indiquant que ce Programme contribuerait à renforcer le soutien à la planification de l'adaptation nationale ainsi que les capacités en matière de données et d'informations sur les incidences climatiques, la vulnérabilité, l'adaptation et l'évaluation, et en décrivant comment les organismes nationaux de statistique pourraient en bénéficier. D'autres initiatives ont également été citées, dont le nouveau projet de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) portant sur les indicateurs relatifs aux changements climatiques et aux catastrophes adaptés aux Caraïbes, qui pourront être utilisés aux fins de politiques de développement durable fondées sur des preuves.

F. Activités de fond liées aux statistiques et indicateurs relatifs aux changements climatiques

18. Comme indiqué au paragraphe 3 ci-dessus, il existe un besoin croissant de partager des informations sur les nombreuses activités entreprises dans le monde entier, et la Division de statistique prévoit de dresser un inventaire des travaux consacrés aux statistiques des changements climatiques par les organisations partenaires. Certaines des activités menées sont présentées ci-après.

19. Outre ses travaux techniques sur l'ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques, comme l'a demandé la Commission de statistique à sa quarante-neuvième session, la Division de statistique collabore étroitement avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour renforcer le lien entre les statistiques et les politiques, notamment par l'organisation de manifestations parallèles communes lors des sessions de la Commission, par la participation du secrétariat de la Convention-cadre au Groupe d'experts des statistiques de l'environnement, par la participation de la Division à une manifestation parallèle au forum politique de haut niveau pour le développement durable¹⁰ tenu en 2019, et par la participation du secrétariat de la Convention-cadre à des ateliers régionaux et sous-régionaux sur les statistiques de l'environnement et les statistiques relatives aux changements climatiques, comme ceux que la Division a organisés pour la région arabe en 2018 et pour la région de la Communauté des Caraïbes en 2019 (voir par. 15 ci-dessus).

20. Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a organisé trois réunions en ligne sur la construction du cadre de transparence renforcé afin de discuter de la diversité des initiatives en cours et des objectifs communs visant à soutenir les pays tant dans le cadre du système actuel de mesure, de notification et de vérification que dans la transition vers le cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris. Lors de ces réunions, des exposés ont été présentés, entre autres, par le secrétariat de la Convention-cadre, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et la Division de statistique. Outre la vive reconnaissance exprimée par le secrétariat de la Convention-cadre pour la participation de la Division aux travaux portant sur les statistiques des changements climatiques afin de soutenir le cadre de transparence renforcé et, à terme, le bilan mondial, la FAO et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ont aussi souligné l'importance de ces statistiques et proposé de nouvelles consultations bilatérales avec la Division. Le développement des capacités en matière de surveillance des changements climatiques et d'établissement de rapports a aussi

¹⁰ Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf> (non disponible en français).

été au centre des débats, et des propositions ont été faites par les agences pour renforcer la coordination et la collaboration dans la prestation de services aux pays.

21. Plusieurs autres institutions internationales et régionales ont publié des statistiques et des indicateurs relatifs aux changements climatiques, dont la FAO, au moyen de sa Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation, sur les émissions du secteur agricole¹¹, l'évolution des températures¹², les estimations de la superficie des sols organiques drainés pour l'agriculture et les émissions de gaz à effet de serre associées (1990-2019)¹³ et les émissions et absorptions de carbone par les forêts : nouvelles estimations 1990-2020¹⁴. À la suite de la publication par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) en 2017 d'un rapport sur les statistiques relatives aux changements climatiques dans la région arabe¹⁵, le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes a publié en 2020 un rapport sur les statistiques relatives aux changements climatiques¹⁶, qui contient des données quantitatives et qualitatives et des graphiques présentant la situation dans la région en matière de changements climatiques, en utilisant notamment des données allant jusqu'en 2020. Outre la CEE et la CESAO, d'autres commissions régionales travaillent également sur les indicateurs de suivi des changements climatiques et des catastrophes pour leurs régions respectives.

22. Un certain nombre d'activités nationales attestant des capacités et de la participation accrues des organismes nationaux de statistique pour ce qui est des statistiques des changements climatiques qui ont été communiquées à la Division de statistique sont énumérées ci-dessous :

a) L'élargissement, dans les organismes nationaux de statistique, du champ d'action des groupes ou divisions de statistique existants qui sont chargés des statistiques de l'environnement afin de couvrir également les statistiques climatiques, dont, au Cameroun et en Irlande, l'ajout des termes « environnement » et « climat » dans la dénomination même du groupe ou de la division ;

b) La création d'un comité interinstitutionnel pour les statistiques de l'environnement et des changements climatiques par le Bureau central de statistique de la Grenade ;

c) L'organisation d'une Journée de la statistique réunissant les fournisseurs et utilisateurs de données en Slovénie, qui a été consacrée aux données relatives aux changements climatiques en 2020 ;

d) La publication par le Bureau national de statistique de la République-Unie de Tanzanie de son premier rapport statistique national sur les changements climatiques en 2019 ;

e) La publication par l'Institut de statistique de la Jamaïque de son rapport portant sur les statistiques des changements climatiques en 2016.

¹¹ Voir www.fao.org/economic/ess/environment/data/emission-shares/en/ (non disponible en français).

¹² Voir www.fao.org/economic/ess/environment/data/temperature-change/en/ (non disponible en français).

¹³ Voir www.fao.org/economic/ess/environment/data/organic-soils/ (non disponible en français).

¹⁴ Voir <https://essd.copernicus.org/preprints/essd-2020-203/> (non disponible en français).

¹⁵ Voir www.unescwa.org/publications/compendium-environment-statistics-arab-region-2016-2017 (non disponible en français).

¹⁶ Voir <http://statistics.caricom.org/climatepub.html> (non disponible en français).

G. Activités prévues par la Division de statistique

23. Afin de faire progresser les travaux portant sur les changements climatiques et d'achever l'ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques, la Division de statistique mène, de concert avec d'autres institutions, les activités présentées ci-après :

a) Achèvement de l'analyse de l'enquête pilote et réception des commentaires formulés par le Groupe d'experts des statistiques de l'environnement ; achèvement des métadonnées pour les indicateurs des catégories I et II ;

b) Participation aux processus d'élaboration de normes, de lignes directrices et de cadres internationaux et suivi de ces processus, l'objectif étant que les indicateurs et les statistiques correspondants fassent partie de l'ensemble mondial dans la mesure du possible, les meilleures références étant incluses dans les métadonnées ;

c) Réalisation de projets pilotes ou d'études de cas sur les indicateurs et les statistiques relatifs aux changements climatiques, en particulier dans les pays en développement ;

d) Plus large diffusion des statistiques et indicateurs des changements climatiques sur le site Web de la Division de statistique ;

e) Nouvel élargissement du champ d'action du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement pour couvrir tous les sujets liés aux facteurs des changements climatiques, aux conséquences, à la vulnérabilité, à l'atténuation et à l'adaptation et assurer un appui technique continu des experts pour l'ensemble mondial ;

f) Création d'un groupe consultatif chargé de contribuer à la révision et au perfectionnement du projet d'ensemble mondial ;

g) Tenue d'une réunion extraordinaire du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement consacrée aux statistiques des changements climatiques afin d'examiner le projet révisé d'ensemble mondial et de débattre d'un plan de travail à long terme ;

h) Réalisation d'une consultation sur l'ensemble mondial vers mars 2021 avec tous les pays et les organismes concernés, qui sera accompagnée d'un inventaire des activités connexes ;

i) Analyse des résultats de la consultation globale et élaboration de lignes directrices pour la mise en œuvre ;

j) Présentation de l'ensemble mondial à la cinquante-troisième session de la Commission de statistique, en 2022, pour adoption ;

k) Poursuite de l'étude des moyens de renforcer les relations entre les organismes nationaux de statistique et les autorités nationales qui communiquent des informations sur les changements climatiques ;

l) Étude approfondie des liens entre les producteurs et les utilisateurs de données, et dialogue avec la communauté statistique au sens large ;

m) Organisation de manifestations parallèles dans le domaine des statistiques des changements climatiques en marge des sessions de la Commission de statistique et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris ;

n) Mise en route de nouveaux travaux pour mieux articuler les liens existants avec le Cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique et la comptabilité écosystémique du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (voir aussi [E/CN.3/2021/10](#)).

IV. Activités actuelles du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans les domaines de la gestion des données, des statistiques et du soutien dans le cadre de la Convention-cadre, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris

A. Communication d'informations

24. Dans le cadre des mesures prises pour lutter contre les changements climatiques mondiaux, les pays ont besoin d'un flux cohérent d'informations et de données sur les tendances et les projections de leurs émissions de gaz à effet de serre, les effets de leurs politiques et mesures, leur vulnérabilité et les risques climatiques auxquels ils sont exposés, les possibilités et les mesures qu'ils ont prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer leur résilience, ainsi que le soutien nécessaire et reçu. La fourniture de ces informations favorise la prise de décisions nationales fondées sur des données probantes et la présentation en temps utile des rapports prévus par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Protocole de Kyoto y afférent et, à l'avenir, l'Accord de Paris.

25. La collecte, l'analyse et l'utilisation continues d'informations fiables sur les actions menées et l'appui apporté face aux changements climatiques aux fins de la diminution des émissions de gaz à effet de serre et de l'accroissement de la résilience, ainsi que les données sur les niveaux des émissions de gaz à effet de serre et les tendances en la matière, sont essentielles pour prendre des décisions fondées sur des données probantes et partager des informations, instaurer la confiance et la compréhension et promouvoir l'engagement des parties prenantes. Le processus de collecte des données et de communication des informations est l'un des éléments essentiels du système de mesure, de notification et de vérification prévu par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto, et a récemment été intégré dans le cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris.

26. Le système actuel de mesure, de notification et de vérification prévu par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto prévoit un ensemble d'obligations concernant les informations à communiquer, le calendrier de présentation des rapports nationaux et l'étendue de l'analyse et de l'examen des informations à l'échelle internationale, qui diffèrent pour les pays développés et les pays en développement. Le cadre de transparence renforcé s'appuie sur le système actuel et crée une base permettant à toutes les parties d'opérer selon un ensemble commun de modalités, de procédures et de lignes directrices (faisant partie de l'ensemble de règles de Katowice adopté lors de la première Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, en 2018) ; une certaine souplesse est prévue pour les pays en développement qui en ont besoin en fonction de leurs capacités.

27. Les pays parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques continueront de communiquer une grande quantité d'informations dans le cadre de la Convention, conformément aux différentes obligations faites aux pays développés et aux pays en développement et par différents canaux, tels que les

communications nationales (toutes les parties), les inventaires nationaux des gaz à effet de serre (toutes les parties, sous différents formats), les rapports biennaux (pays développés) et les rapports biennaux actualisés (pays en développement), les plans nationaux d'adaptation (pays en développement) et les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (pays les moins avancés).

28. En outre, les pays qui sont parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et qui ont ratifié l'Accord de Paris soumettent actuellement leurs contributions déterminées au niveau national nouvelles ou actualisées et leurs stratégies de développement à long terme à faible émission de carbone. Toutes les parties à l'Accord sont également tenues de soumettre un rapport biennal au titre de la transparence à partir de décembre 2024 (sauf les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, qui peuvent soumettre ces informations à leur discrétion). Ce rapport biennal donne des informations sur l'application de l'Accord dans le pays concerné, dont un inventaire national des gaz à effet de serre et des informations nécessaires pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national. Toutes les parties à l'Accord doivent aussi fournir des informations sur les incidences des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci. En outre, les pays développés doivent communiquer des informations sur l'appui financier, l'aide en matière de développement et de transfert de technologies et le renforcement des capacités fournis aux pays en développement et mobilisés en leur faveur. Une certaine souplesse est accordée aux pays en développement qui en ont besoin, compte étant tenu de leurs capacités, pour ce qui est de la communication de certaines des informations mentionnées ci-dessus.

B. Informations et données disponibles

29. Les informations que les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, au Protocole de Kyoto et à l'Accord de Paris soumettent régulièrement à l'heure actuelle contiennent déjà une grande quantité de données concernant tous les aspects des activités nationales entreprises pour faire face aux changements climatiques, notamment celles qui concernent la vulnérabilité et l'adaptation, l'atténuation, l'appui financier et technologique, la recherche et l'observation. Sur son site Web, le secrétariat de la Convention-cadre met à la disposition du public toutes les informations communiquées officiellement par les pays, dont les données primaires (telles que soumises par les parties) et les informations secondaires (les informations et les compilations de données, les rapports et les bases de données en ligne).

30. Voici quelques exemples d'informations soumises par les parties au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : les communications nationales et les rapports biennaux des pays développés¹⁷ ; les communications nationales et les rapports biennaux actualisés des pays en développement¹⁸ ; les inventaires nationaux des gaz à effet de serre des pays développés¹⁹, des données détaillées et agrégées étant disponibles dans une base de données en ligne²⁰ ; les plans nationaux d'adaptation des pays en développement²¹ ; les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation des pays les moins

¹⁷ Voir <https://unfccc.int/NC7> et <https://unfccc.int/BRs> (non disponibles en français).

¹⁸ Voir <https://unfccc.int/non-annex-I-NCs> et <https://unfccc.int/BURs> (non disponibles en français).

¹⁹ Voir <https://unfccc.int/ghg-inventories-annex-i-parties/2020> (non disponible en français).

²⁰ Voir https://di.unfccc.int/time_series (non disponible en français).

²¹ Voir www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/national-adaptation-plans.aspx (non disponible en français).

avancés²² ; les mécanismes de marché au titre du Protocole de Kyoto, tels que le mécanisme pour un développement propre²³ ; les mesures d'atténuation appropriées au niveau national²⁴.

31. En outre, les contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris sont disponibles dans le registre provisoire des contributions déterminées au niveau national²⁵, et les communications relatives à l'adaptation au titre de l'Accord sont également disponibles en ligne²⁶. Les prochaines soumissions des parties au titre du cadre de transparence renforcé, telles que les rapports biennaux au titre de la transparence, ainsi que leurs tableaux, seront présentées sous une forme similaire sur le site Web du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et les données seront ajoutées à l'interface de données en ligne.

C. Besoins liés aux données et appui fourni

32. Comme indiqué ci-dessus, il existe un besoin accru d'informations au niveau national ; celles-ci devront être soumises par les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans le cadre de l'Accord de Paris. Ces informations sont généralement assez complexes et transversales : elles nécessitent à la fois un ensemble de données fiables provenant des organismes nationaux de statistique et un effort organisationnel et analytique important pour leur élaboration, notamment une expertise pertinente et des ressources adéquates. Par conséquent, ces organismes ont un rôle croissant à jouer dans la fourniture de données de haute qualité et en temps utile pour garantir la fiabilité de l'ensemble des informations communiquées.

33. Par conséquent, la viabilité des dispositifs nationaux participant à la présentation des informations demandées est essentielle à long terme. Le passage du système actuel de mesure, de notification et de vérification au cadre de transparence renforcé rendra les notifications plus larges, plus régulières et plus complexes, en particulier pour les pays en développement, ce qui souligne l'importance de disposer de dispositifs institutionnels solides et durables au niveau national. L'élargissement de la portée, de la régularité et de la complexité constitue un défi important en termes de ressources et d'efforts nécessaires pour répondre aux exigences en matière de rapports. En outre, le processus nécessitera la participation d'un large éventail de parties prenantes chargées de recueillir les données, de rédiger les estimations et de veiller à ce que des informations détaillées soient disponibles. Des dispositifs institutionnels solides seront essentiels pour que les pays puissent fournir des informations fiables, complètes et régulièrement mises à jour qui satisfont les obligations en matière de rapports et qui servent les décideurs nationaux.

34. Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques continue d'élaborer et de dispenser plusieurs programmes de formation, en particulier pour les pays en développement. Des activités et des événements de formation réguliers ont déjà permis aux pays de former des experts nationaux à la préparation des différents rapports et informations nécessaires, ou de devenir des experts qualifiés dans l'examen ou l'analyse des informations soumises, dans le cadre

²² Voir <https://unfccc.int/topics/resilience/workstreams/national-adaptation-programmes-of-action/napas-received> (non disponible en français).

²³ Voir <https://cdm.unfccc.int/Projects/projsearch.html> (non disponible en français).

²⁴ Voir www4.unfccc.int/sites/publicnama/SitePages/Home.aspx (non disponible en français).

²⁵ Voir www4.unfccc.int/ndcregistry/Pages/Home.aspx (non disponible en français).

²⁶ Voir <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/adaptation-communications> (non disponible en français).

du système actuel de mesure, de notification et de vérification de la Convention-cadre et du Protocole de Kyoto. Un processus similaire est actuellement en cours d'élaboration pour les nouveaux programmes de formation des experts participant aux examens menés au titre du cadre de transparence renforcé. Le secrétariat de la Convention-cadre gère aussi un programme pluriannuel visant à renforcer la capacité des pays en développement de préparer des inventaires nationaux des gaz à effet de serre, de mettre en place et maintenir des systèmes durables de gestion des stocks à l'échelle nationale et d'appliquer les directives publiées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat en 2006 pour les inventaires nationaux, compte tenu de la décision prise par les parties à l'Accord de Paris d'utiliser ces directives pour la notification de leurs inventaires nationaux des gaz à effet de serre. Les organismes nationaux de statistique sont souvent et de plus en plus impliqués dans les activités, les formations et les manifestations organisées dans les pays dans le cadre de ces programmes.

35. Néanmoins, il sera toujours essentiel de disposer d'un système solide de collecte de données à l'échelle nationale et de la capacité d'interpréter et de traiter les données, eu égard en particulier au besoin accru de données au titre de l'Accord de Paris. Il importe également de bien comprendre les liens entre statistiques nationales et données relatives au climat. Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques continue d'appuyer ces efforts, en collaboration avec la Division de statistique, compte tenu de l'importance de promouvoir des statistiques fiables et actualisées sur les changements climatiques.

36. Dans le même contexte, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a récemment lancé une initiative en faveur d'une participation universelle au cadre de transparence renforcé, qui vise à rassembler sous une bannière commune tous les acteurs, tels que les pays, et à aider les organisations, le monde des affaires, les organisations non gouvernementales et d'autres à tirer parti des avantages des exigences renforcées en matière de transparence instaurées au titre de l'Accord de Paris. Cette initiative mondiale aidera les pays en développement à bénéficier d'un appui ; mobilisera le soutien nécessaire à la création et au renforcement des capacités nationales, notamment par des dispositifs institutionnels solides et durables pour les données relatives au climat ; augmentera la sensibilisation politique et l'adhésion au plus haut niveau à l'échelle nationale ; créera une dynamique mondiale visant à mieux faire comprendre l'importance de la transparence des données et des informations pour la mise en œuvre de l'Accord. La participation et la présentation de rapports réguliers au titre du cadre de transparence renforcé permettront aux gouvernements de mieux mesurer et planifier leurs actions en matière de climat et de recenser les mesures nécessaires pour parvenir à une transformation économique à faible intensité de carbone et à haute résilience.

D. Coopération avec la Division de statistique

37. Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le dépositaire officiel des données sur les changements climatiques et gère l'interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre. À ce titre, il coopère avec les principales organisations internationales dans le domaine de l'échange de données et met régulièrement à jour les données enregistrées sur le portail UNdata pour les diffuser dans le système des Nations Unies et à l'extérieur de celui-ci²⁷.

²⁷ Voir <http://data.un.org/> (non disponible en français).

38. Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a progressivement renforcé sa coopération avec la Division de statistique ces dernières années et a participé à la préparation du rapport du Secrétaire général sur les statistiques des changements climatiques pour la quarante-neuvième session de la Commission de statistique afin de promouvoir les liens entre statistiques et élaboration de politiques. Dans ce contexte, la Commission a rappelé à cette session qu'il importait de renforcer la collaboration entre les organismes nationaux de statistique et les autorités nationales chargées de communiquer des informations liées aux changements climatiques au secrétariat de la Convention-cadre et d'investir dans l'établissement de statistiques des changements climatiques, et plus particulièrement sur l'élaboration de statistiques de base relatives à l'environnement, l'énergie, l'agriculture et l'industrie, étant donné que des données plus variées et plus nombreuses devraient être nécessaires pour appliquer l'Accord de Paris. La Commission a aussi prié le secrétariat de la Convention-cadre et la Division de resserrer les liens entre statistiques et élaboration de politiques en entreprenant des initiatives conjointes visant à élaborer des statistiques et des indicateurs relatifs aux changements climatiques, en encourageant la formation et le renforcement des capacités en commun avec d'autres partenaires et en recherchant des moyens d'inciter les organismes nationaux de statistique à jouer un plus grand rôle dans l'élaboration des données devant être présentées dans les rapports soumis au titre de l'Accord de Paris.

39. En réponse, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a prêté son concours et soutenu la Division de statistique dans l'organisation de manifestations, telles que l'atelier régional sur les statistiques de l'environnement et les informations pour le développement durable dans la région arabe en novembre 2018 et l'atelier régional sur les statistiques de l'environnement et des changements climatiques pour la Communauté des Caraïbes en novembre 2019, qui faisaient partie d'une série d'ateliers réunissant la communauté des spécialistes des données et des statistiques relatives à l'environnement. Ces ateliers ont stimulé la discussion et la coopération sur les questions relatives aux données, ainsi que l'échange et la diffusion de données. Ils ont notamment renforcé les liens entre le secrétariat de la Convention-cadre, la Division, la FAO, le PNUE, la CESAO et le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes et mis en évidence le rôle du secrétariat de la Convention-cadre en tant que source faisant autorité à l'échelle mondiale en matière de données sur les changements climatiques. De plus, ces manifestations fournissent aux représentants des gouvernements des informations de première main extrêmement utiles sur les statistiques des changements climatiques et optimisent les échanges et la coopération entre les représentants des organismes nationaux de statistique et les personnes chargées de l'établissement de rapports sur les changements climatiques aux niveaux national, régional et international.

40. Par ailleurs, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques continue de participer activement aux réunions du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement créé par la Commission de statistique en 2013. D'autre part, le secrétariat a bénéficié de la participation de représentants de la Division de statistique à la série de réunions en ligne qui se tiennent actuellement avec les organisations concernées et portent sur l'élaboration du cadre de transparence renforcé ; elles constituent un espace ouvert de discussion sur les principaux défis et possibilités, qui favorise une compréhension commune et permet de recenser les moyens de renforcer la cohérence, la coordination et l'efficacité des initiatives d'appui.

41. Afin de donner aux statistiques et indicateurs relatifs aux changements climatiques une dimension mondiale, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques collabore étroitement avec la Division

de statistique, notamment pour mettre au point l'ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques, comme l'a demandé la Commission de statistique à sa quarante-neuvième session, et pour renforcer les liens entre statistiques et élaboration de politiques aux niveaux national et international.

V. Travaux en matière de statistiques des changements climatiques actuellement menés dans la région de la Commission économique pour l'Europe

42. La Commission de statistique a examiné les travaux de la CEE en matière de statistiques des changements climatiques en 2018 sur la base du rapport présenté par le Secrétaire général sur ce sujet lors de sa quarante-neuvième session. Elle s'est félicitée des efforts d'harmonisation et de coordination actuellement déployés par la Division de statistique et la CEE en ce qui concerne les méthodes de travail et l'élaboration d'indicateurs, et les a encouragées à continuer sur cette voie. La présente section décrit l'évolution de ces statistiques dans la région de la CEE depuis le rapport précédent.

43. Les travaux de la CEE sur les statistiques des changements climatiques sont dirigés par un groupe directeur (présidé par le Luxembourg) et menés en étroite collaboration avec l'Agence européenne pour l'environnement, Eurostat, la FAO, l'Agence internationale de l'énergie, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la CEPALC et la Division de statistique. Ces travaux font suite aux Recommandations sur les statistiques relatives aux changements climatiques de la Conférence des statisticiens européens de 2014²⁸. Plusieurs résultats sont susceptibles de présenter un intérêt au niveau mondial :

a) Les réunions d'experts à l'intention des producteurs et des utilisateurs de statistiques relatives aux changements climatiques de la CEE se tiennent chaque année depuis 2012 et constituent une plateforme de collaboration, de partage d'idées et d'expériences, de discussion sur les concepts et questions de mesure et de recensement des domaines dans lesquels des orientations pratiques doivent être élaborées. Les bonnes pratiques présentées lors des réunions d'experts sont publiées sur le site wiki de la CEE²⁹. La dernière réunion d'experts s'est tenue du 28 septembre au 1^{er} octobre 2020 et les participants y ont discuté, entre autres, de l'importance de ces statistiques dans le monde d'après la pandémie, des développements politiques et des défis statistiques dans la mesure de l'adaptation aux changements climatiques, du rôle des statistiques officielles dans l'information sur l'action climatique et la transition énergétique, et des approches permettant de mesurer les incidences des changements climatiques sur les actifs nationaux par un calcul exhaustif des richesses ;

b) En 2018, la Commission de statistique a fait part de son soutien aux travaux menés par l'équipe spéciale de la CEE chargée d'élaborer un ensemble d'indicateurs principaux sur les changements climatiques, et a invité les États à mettre à l'essai l'ensemble préliminaire d'indicateurs principaux mis au point par l'équipe spéciale et à établir des feuilles de routes en vue de l'élaboration de statistiques des changements climatiques. La Conférence des statisticiens européens a approuvé en juin 2020 un document contenant l'ensemble d'indicateurs et de statistiques de base relatifs aux changements climatiques utilisant le Système de comptabilité environnementale et économique (version 2.0) élaboré par l'équipe spéciale de la

²⁸ Voir <http://data.un.org/> (non disponible en français).

²⁹ Voir <https://statswiki.unecce.org/display/GPCCS/Good+practices+on+climate+change-related+statistics> (non disponible en français).

CEE (dirigée par l'Italie). Le document aide les pays à mettre au point leurs propres ensembles d'indicateurs relatifs aux changements climatiques en fournissant des fiches de métadonnées, un ensemble d'indicateurs contextuels et d'éventuelles variables de désagrégation, ainsi que des directives d'application. Une version préliminaire de l'ensemble d'indicateurs est disponible sur le site de la CEE³⁰ ;

c) En février 2020, le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a procédé à un examen approfondi du rôle de la communauté statistique dans l'action climatique³¹. Les résultats de cet examen ont été préparés en consultation avec tous les membres de la Conférence des statisticiens européens et approuvés par la Conférence en juin 2020. Les principales conclusions étaient les suivantes :

i) Les organismes nationaux de statistique peuvent jouer un rôle déterminant dans les systèmes d'information nationaux sur les changements climatiques mais la communauté statistique doit intensifier ses efforts et intervenir de manière beaucoup plus active dans le paysage complexe de l'information pour l'action climatique ;

ii) Il est urgent d'envisager les changements climatiques comme un enjeu central du développement durable, qui nécessite de disposer de données et de statistiques provenant de tous les domaines. Les considérations relatives aux changements climatiques sont de plus en plus prises en compte dans tous les domaines d'action liés au développement, et la communauté statistique devrait envisager d'intégrer les changements climatiques dans tous les domaines du travail statistique ;

iii) Comme suite à l'adoption du programme de travail de l'Accord de Paris, certains pays réexaminent leurs dispositifs de notification. La dynamique impulsée par l'Accord de Paris aux niveaux national et international pourrait être mise à profit pour promouvoir des améliorations dans ce domaine très concret qui concerne la fourniture de données et de statistiques pour l'action climatique ;

iv) Le manque de ressources pour répondre aux besoins actuels est un obstacle majeur à une plus grande participation des organismes nationaux de statistique. À quelques exceptions près, il n'y a quasiment pas de ressources financières consacrées au développement des capacités en matière de statistiques des changements climatiques. Dans la pratique, ces statistiques sont bien souvent considérées comme un domaine distinct (plutôt qu'une thématique transversale) et entrent donc directement en concurrence avec d'autres domaines plus traditionnels de la statistique lorsqu'il s'agit de répartir les ressources. Il est nécessaire de mobiliser des fonds spécialement affectés au développement des capacités pour les travaux des organismes nationaux de statistique qui ont trait aux changements climatiques ;

v) De nombreuses difficultés et lacunes persistent en termes de connaissances et de données. La communauté statistique a les compétences nécessaires pour contribuer à y remédier mais elle doit collaborer plus étroitement avec les producteurs et utilisateurs de données, pour déterminer les moyens les plus efficaces d'appuyer ce processus compte tenu des ressources limitées disponibles ;

³⁰ Voir https://statswiki.unece.org/pages/viewpage.action?pageId=285216611&preview=/285216611/290358613/CC_indicators_report_whitecover06112020.pdf (non disponible en français).

³¹ Voir www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/2020/21Add.1_In-depth_Review_Climate_Action_full_version.pdf (non disponible en français).

vi) Des mécanismes supplémentaires permettant des communications directes entre les organisations internationales qui contribuent à la fourniture et à l'utilisation des statistiques, données et informations probantes relatives aux changements climatiques, pourraient être envisagés, de façon à améliorer la coordination, à favoriser l'apprentissage mutuel et à éviter les chevauchements d'activités. Une réflexion commune sur les domaines problématiques s'impose, par exemple en ce qui concerne la mesure de l'adaptation aux changements climatiques ;

d) En préparation de la réunion d'experts de 2020, la CEE a réalisé une brève enquête sur les activités statistiques relatives à l'adaptation aux changements climatiques. L'enquête a montré que de nombreux organismes nationaux de statistique entreprennent ou planifient déjà de telles activités, par exemple en produisant de nouvelles statistiques, en reliant et en diffusant des données provenant d'autres producteurs ou en appuyant le suivi des plans nationaux d'adaptation. Toutefois, de nombreux problèmes se posent, tels que le manque de ressources, l'absence de définitions statistiquement opérationnelles, les difficultés conceptuelles et les lacunes en matière de données.

44. Les futurs travaux de la CEE seront axés sur l'accroissement de l'utilité et de l'utilisation des statistiques officielles pour informer les politiques et les analyses en matière de changements climatiques, améliorer la mise en commun des données d'expérience et des connaissances, faire progresser les statistiques sur l'adaptation aux changements climatiques et promouvoir l'application des Recommandations sur les statistiques relatives aux changements climatiques et de l'ensemble d'indicateurs et de statistiques de base relatifs aux changements climatiques de la Conférence des statisticiens européens. Un autre domaine important pour les travaux futurs est celui du financement et de l'investissement verts.

VI. Mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre

45. **La Commission de statistique est invitée à prendre note du présent rapport.**
